

TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE NORD

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ÉTUDE DES PROLONGEMENTS DU REM VERS LA COURONNE NORD

CONSIDÉRANT QUE le 15 décembre 2020, la CDPQ Infra et le gouvernement du Québec annonçaient le prolongement du REM vers l'est et le nord de Montréal au coût estimé de 10 G\$;

CONSIDÉRANT QUE le 15 décembre 2020, la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) demandait, solidairement et d'une seule voix, la réalisation, immédiatement, d'une étude de faisabilité portant sur le prolongement du REM dans la partie est de la couronne Nord, en soulignant qu'il est fort malheureux qu'un tel investissement soit planifié sans une perspective métropolitaine et sans tenir compte des contraintes majeures de congestion routière affectant toute la population de l'est de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2021, la TPÉCN rendait public son mémoire sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), faisant le constat que le réseau de transport en commun de la couronne Nord n'a pas évolué depuis plus de 15 ans alors que la population et les déplacements intra régionaux ont augmenté de plus de 43 % durant cette période, et que la TPÉCN réclame un rattrapage conséquent de l'investissement dans les infrastructures structurantes de transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 2021, la TPÉCN rencontrait la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, pour lui faire part de ses besoins urgents en mobilité;

CONSIDÉRANT QUE le 27 janvier 2021, les élus des MRC Les Moulins et de L'Assomption tenaient une première rencontre avec des représentants de la CDPQ Infra au cours de laquelle les élus ont réitéré leur demande d'étudier sérieusement le prolongement du REM vers la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE le 9 février 2021, la TPÉCN demandait formellement à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, d'effectuer de manière urgente une étude de faisabilité du prolongement du REM sur la couronne Nord, nommément les extensions du REM vers l'est de Montréal et vers Laval, en collaboration avec l'ARTM, la CDPQ Infra, le MTQ, exo et impliquant activement les municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE le 19 février 2021, la TPÉCN a rencontré les ministres et les députés des caucus des régions de Lanaudière et des Laurentides pour exprimer clairement sa vision et ses priorités en matière de transport et de mobilité; et que soit mis en œuvre un véritable plan de décongestion routière;

CONSIDÉRANT QUE le 22 février 2021, les représentants de la CDPQ Infra, accompagnés de représentants du MTQ, de l'ARTM et d'exo, nous ont exposé, dans le cadre d'un comité technique, la méthodologie et les trois scénarios de prolongement du REM de l'Est de Pointe-aux-Trembles jusqu'à Repentigny (via Notre-Dame, Iberville ou l'A-40) qui ont été considérés par la CDPQ Infra;

CONSIDÉRANT QUE le 12 avril 2021, la TPÉCN a rencontré le ministre des Transports, M. François Bonnardel, accompagné de la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, et qu'en conclusion de cette rencontre, le ministre des Transports s'est engagé auprès des élus de la TPÉCN à bonifier son plan de mobilité pour le secteur de la couronne Nord et à revenir, dans les meilleurs délais, nous le présenter;

CONSIDÉRANT QUE le 30 avril 2021, la CDPQ Infra présentait aux élus de la TPÉCN le même document présenté lors de la rencontre technique du 22 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2021, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, le Premier ministre et député de L'Assomption, M. François Legault, y a fait l'apologie des annonces de son gouvernement en matière de transport eu égard au prolongement du REM de l'est et du troisième lien Québec-Lévis;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la CDPQ Infra de trois scénarios de prolongement du REM de l'Est de Pointe-aux-Trembles jusqu'à Repentigny (via Notre-Dame, Iberville ou l'A-40) compte de nombreuses lacunes, nommément :

- Aucun des scénarios ne dessert l'ensemble des bassins des MRC de l'est de la couronne Nord (les MRC Les Moulins et de L'Assomption) représentant près de 290 000 habitants;

- Aucune des MRC (Les Moulins et de L'Assomption) ni aucune des municipalités visées n'ont été consultées et encore moins mises à contribution dans le cadre des analyses de la CDPQ Infra;
- Aucune évaluation des impacts sur l'utilisation de la Ligne de Mascouche n'a été présentée selon les secteurs d'origine des usagers (couronne Nord et Montréal);
- Aucune évaluation n'a été faite des impacts opérationnels pour exo ni des inconvénients pour la clientèle de la Ligne de Mascouche qui sera obligée d'effectuer un rabattement par train sur le REM à Pointe-aux-Trembles;
- Aucune mention n'a été faite au sujet du rabattement des autobus de la couronne Nord vers la Gare Pointe-aux-Trembles et qui sera exigé par la CDPQ Infra, en accord avec les paramètres de leur modèle d'affaires;
- Aucune évaluation des impacts financiers pour les municipalités n'a été faite quant à la mise en opération du REM de l'Est;
- Aucune mention n'est faite quant à l'avenir des sept gares de la Ligne de Mascouche sur l'île de Montréal et de l'impact sur le déficit d'opération de la Ligne de Mascouche assumé par les municipalités de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise ferroviaire de la Ligne de Mascouche sur la couronne Nord, située en grande partie au centre de l'autoroute 640, est du domaine public, tandis que l'emprise ferroviaire sur l'île de Montréal et le pont ferroviaire traversant la rivière des Mille-Îles sont du domaine privé et appartiennent au Canadien National;

CONSIDÉRANT QUE la CDPQ Infra semble incapable d'écouter, alors que la TPÉCN demande un prolongement du REM de l'Est suivant le tracé vers la Gare de Mascouche en utilisant l'emprise ferroviaire existante en remplacement du train de Mascouche et qu'aucun des tracés de prolongement du REM vers la couronne Nord qui ont été considérés par la CDPQ Infra ne correspond à la demande de la TPÉCN;

CONSIDÉRANT QUE dans la foulée des nombreuses rencontres ayant eu lieu au cours des derniers mois, la TPÉCN a également réaffirmé sa volonté que le prolongement du REM de la station Bois-Franc jusqu'à Laval – actuellement à l'étude par la CDPQ Infra – soit effectué jusqu'à la couronne Nord, dans la municipalité de Boisbriand, et que la TPÉCN a exprimé son extrême inquiétude vis-à-vis cette étude en cours par la CDPQ Infra, craignant que des omissions et des biais méthodologiques similaires à l'étude du REM de l'Est ne s'y reproduisent;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord demande formellement :

- 1) À l'Autorité régionale de transport métropolitain de préparer un dossier d'opportunité crédible et sérieux au sujet du prolongement du REM de l'est de Montréal jusqu'à Mascouche dans la perspective de remplacer le train de banlieue actuel;
- 2) Au gouvernement du Québec de bonifier le mandat octroyé à la CDPQ Infra dans le cadre de l'étude du prolongement du REM en direction de Laval afin que les études commandées fassent rapport sur le prolongement de cette ligne du REM jusqu'à Boisbriand;

QUE ces études débutent rapidement et soient réalisées en toute transparence et en collaboration avec tous les intervenants dont l'ARTM, la CDPQ-Infra, le MTQ, exo et les municipalités de la couronne Nord, afin que les intérêts de nos usagers soient au cœur de la réflexion;

De transmettre la présente résolution à :

- M. François Legault, Premier ministre, Député de l'Assomption, Responsable des dossiers jeunesse, Responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise et Responsable de l'Internet haute vitesse et des projets spéciaux de connectivité;
- M. François Bonnardel, Ministre des Transports et Ministre responsable de la région de l'Estrie
- Mme Chantal Rouleau, Ministre déléguée aux Transports et Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal;

- Aux ministres et députés des régions des Laurentides et de Lanaudière :
 - Mme Nadine Girault, Ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et Ministre responsable de la région des Laurentides;
 - Mme Caroline Proulx, Ministre du Tourisme, Ministre responsable de la région de Lanaudière et Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent;
 - Mme Lucie Lecours, Députée de Les Plaines, Ministre déléguée à l'Économie;
 - Mme Sylvie D'Amours, Députée de Mirabel;
 - Mme Lise Lavallée, Députée de Repentigny;
 - M. Benoit Charrette, Député de Deux-Montagnes, Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Ministre responsable de la Lutte contre le racisme et Ministre responsable de la région de Laval;
 - M. Éric Girard, Député de Groulx, Ministre des Finances et Ministre de l'Économie et de l'Innovation;
 - M. Pierre Fitzgibbon, Député de Terrebonne;
 - M. Mario Laframboise, Député de Blainville;
 - M. Mathieu Lemay, Député de Masson et président du caucus lanauois;
 - M. Louis-Charles Thouin, Député de Rousseau;
- Aux membres du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal :
 - Mme Valérie Plante, Mairesse de Montréal, Présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal;
 - Mme Sylvie Parent, Mairesse et présidente de l'agglomération de Longueuil, Vice-présidente du comité exécutif de la CMM;
 - M. Martin Damphousse, Maire de la Ville de Varennes;
 - M. Marc Demers, Maire de la Ville de Laval, Vice-président du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal;
 - M. Benoit Dorais, Maire de l'arrondissement Le Sud-Ouest;
 - M. Sylvain Ouellet, Conseiller de la Ville de Montréal;
 - Mme Maja Vodanovic, Mairesse de l'Arrondissement de Lachine;
- M. Pierre Shedleur, Président du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain;
- M. Benoit Gendron, Directeur général de l'Autorité régionale de transport métropolitain;
- M. Robert Guertin, Secrétaire générale et directeur exécutif, Affaires juridiques de l'Autorité régionale de transport métropolitain;
- Mme Josée Bérubé, Présidente du conseil d'administration d'exo;
- M. Sylvain Yelle, Directeur général d'exo;
- Mme Lana Fiset, Secrétaire générale et directrice exécutive, Gouvernance et affaires juridiques;
- M. Massimo Iezzone, Directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Yves Phaneuf, Coordonnateur TPÉCN

4 juin 2021

À PROPOS DE LA TPÉCN

La Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) est un espace animé d'un esprit de solidarité et de réciprocité. Elle est une assemblée de cinq municipalités régionales de comté (MRC), de vingt villes et municipalités, représentant 616 000 habitants. Les buts de cette Table sont d'étudier, d'échanger, d'harmoniser leurs prises de position et leurs interventions auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), du Réseau de transport métropolitain (exo), ainsi que d'autres organismes métropolitains et gouvernementaux dans les principaux champs de compétence suivants : l'aménagement du territoire, le transport, l'environnement, le développement économique et le logement social.